

Souveraineté La Solution inc.

Montage financier

Des projets nous en avons, et nous avons les capacités et la matière grise pour les réaliser, mais pour agir en toute liberté, il faut se donner les moyens.

Premier atout pour financer ces projets

Les syndicats: la FTQ avec le fond de solidarité a aujourd'hui un actif de plus de \$7.4 milliards, les RÉR la FTQ constituent la principale rentrée de fonds. La CSN va dans le même sens aujourd'hui mais nous n'entendons moins parler d'elle compte tenu qu'elle a débuté tout dernièrement. Les Caisses de retraites et les fonds mutuels en 1996 totalisaient plus de 250 sociétés. Leurs succursales implantées au Québec ont déporté plus de \$200 milliards et aujourd'hui en 2006 c'est plus de \$300 milliards d'économie québécoise. Et comme pour faciliter les exportations de notre économie, en 2005 le conquérant qui siégeait à Ottawa sous la bannière libérale a illimité la limite de contenu étranger des régimes enregistrés permettant du fait même aux investisseurs d'avoir 100% de placements étrangers dans leurs RÉER.

Deuxième atout pour financer ces projets

Le critique en matière de finances de l'opposition officielle du parlement de Québec, le député de Rousseau, M. François Legault, écrivait en 2005 qu'après les cinq premières années d'un Québec souverain que celui-ci dégagerait un profit de \$17 milliards après avoir payé la part de la dette fédérale et le rachat de tous les actifs fédéraux en sol québécois.

Si nous prenons comme exemple, le fédéral a remboursé plus de \$90 milliards sur sa dette depuis 10 ans et que nous formons le quart de la population, cela équivaut à \$22.5 milliards sur 10 ans, à raison de \$2.25 milliards par année. En se basant sur le rapport du député de Rousseau, ça serait \$11.25 milliards à ajouter à son \$17 milliards pour un total de \$28.25 milliards.

Voici ce que le CD Howe Institute des États-Unis d'Amérique écrivait lors du référendum sur la souveraineté du Québec en 1995:

Pas de dettes venant de l'extérieur du Québec aux Québécois et Québécoises, en vertu du droit international qu'un Québec souverain n'a pas d'obligation légale d'assumer une quelconque dette fédérale et ainsi deviendrait propriétaire de tous les actifs présents fédéraux sur son territoire et sans compensation. (Charte des Nations-Unies représentant 6 milliards de personnes et 192 pays. Adresse Internet: www.un.org/french).

Avec ce montant de \$28.25 milliards, tous ces projets mentionnés et bien d'autres sont plus que faisables, ils sont même réalisables.

Ottawa en signant la Charte des Nations Unies le 8 novembre 1945, il s'engageait à respecter tous ses critères.